

CONTRAT DE SAILLIE IAC FRANCE 2026 DIAMOND DEALER-J



Breed: Polski Kon Sportowy PZHK
Licensed: Anglo European Studbook AES & PZHK
Nr PZHK : 616009610057120
Date of Birth : 22/02/2020
Hight : 170cm
Sire : Zoltar sp
Dam : Dita-P sp
Sire of Dam : Corleon Z



PSSM1 negatif
WFFS negatif

SUPPLÉMENT DE 350 euros SUR DES JUMENTS HOMOZYGOTES CRÈMES

LE VENDEUR :

Justyna Jaskulska via Kinga BULYMA
La Jounais
44520 Moisdon la Rivière (FR)
0033 (0)636678324

kinga.bulyma@gmail.com

L'ACHETEUR :

Nom : _____ Prénom : _____

Société :
Nr TVA :
Adresse :

Tel:

Email :

LA JUMENT :

Nom : N° SIRE :

Microchip : Année naissance :

LE CENTRE DE MISE EN PLACE où sera envoyée la semence, à remplir avec le plus grand soin pour éviter tout problème de livraison :

Nom/Prénom/Société :

Adresse :

Code Postale : _____ Commune : _____

Tél : Fax :

E-mail (impératif pour recevoir nos documents) :

Nom et prénom du responsable :

Tél portable pour le livreur :

Date approximative d'arrivée au centre :

CHOIX DE LA FORMULE

FORMULE 1 : LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ – IAC (semence congelée 12 paillettes)

550 € TTC à la réservation

Frais Techniques (FT) : 135 € TTC de frais techniques et transport inclus pour la France
+ **650 € TTC (pas de tva) solde au Poulain Vivant (PV) ***

Poulain Vivant (PV) : Le montant du solde de saillie est à régler au poulain vivant à 48h. Un « poulain vivant » est défini comme un poulain nouveau-né ayant été capable de se lever sans assistance. Si le poulain est vivant 48h après la naissance, l'acheteur s'engage donc à contacter le vendeur pour valider l'encaissement de son chèque du solde de la saillie.

FORMULE 2 : L'INTERMÉDIAIRE – IAC (semence congelée 8 paillettes)

450 € TTC (pas de tva) à la réservation

+ **550 € TTC (pas de tva) solde au 01/10 si jument pleine (GPV) ****
Frais Techniques (FT) : 135 € TTC transport inclus pour la France

En cas de vacuité le 1er octobre de l'année concernée ou si la jument n'est pas gestante de cet étalon, l'éleveur transmet à Mme Bulyma Kinga, avant le 1er octobre de l'année concernée par lettre recommandée un certificat vétérinaire précisant cet état. Le chèque du solde de la saillie n'est alors pas encaissé. Dans le cas contraire, la jument sera considérée comme pleine, le chèque sera encaissé d'office le 5 octobre et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Garantie Poulain Vivant (GPV) valable uniquement pour les juments à jour de vaccination (Grippe, Tétanos ET Rhinopneumonie). Si la jument avorte après le 01/10 ou donne naissance à un poulain mort-né ou qui meurt dans les 24h suivant sa naissance (certificat de vacuité ou certificat vétérinaire détaillant les causes de la mort et copie des vaccins exigée), le report du montant des frais de saillie ne pourra se faire que l'année suivante, dans la mesure des paillettes disponibles et pour une jument appartenant à l'acheteur. En tout état de cause, le report susvisé ne pourra être considéré que comme étant unacompte sur le montant de la saillie fixé l'année suivante, celle-ci pouvant être au même prix ou à un prix différent. Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses, les frais techniques et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables. Les nouveaux frais techniques et d'expédition resteront dus par l'acheteur l'année du report.

FORMULE 3 : POUR LES JUMENTS FERTILES – IAC (semence congelée 5 paillettes)

900 € TTC (pas de tva) solde à régler dès la réservation

+ **Frais Techniques (FT) : 135 € TTC de frais de transport pour la France**

(Pas de report, ni remboursement si jument vide, ni de GPV si avortement ou mort-né)

ACHAT D'UNE CARTE DE SAILLIE SUPPLÉMENTAIRE

0 € à la réservation + 750 € TTC (pas de tva) solde à régler au 01/10

Si le propriétaire souhaite faire saillir d'autres juments qui lui appartiennent, et ceci, la même année et avec le même lot de paillettes, il ne réglera que 750 € TTC pour cette nouvelle carte de saillie. Cette somme sera due au 01/10 si la jument est pleine.

Nom jument:

Nr SIRE:

SUPPLÉMENT JUMENT HOMOZYGOTE CRÈME

350 € TTC (pas de TVA) pour chaque jument homozygote crème, paiement à la réservation.

(Pas de report, ni remboursement si jument vide, ni de GPV si avortement ou mort-né)

Attention, les doses seront envoyées uniquement après la réception du contrat dûment remplie accompagné des chèques ou les preuves de virements

Fait à

Le

En double exemplaire parappter la 1ère page et signer la dernière.

Kinga BULYMA :

Le propriétaire de la jument :
"lu et approuvé"

Chèque à envoyer au :

Kinga BULYMA – La Jounais – 44520 Moisdon la Rivière – kinga.bulyma@gmail.com – 0636678324 – www.sk-halo-horses.fr

Virement bancaire :

Justyna Jaskulska
LT89 3250 0667 3270 9876
BIC : REVOLT21